

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 juin 2017

12^{ème} Commission

N° CP-2017-6-12-1

Service instructeur

Service consulté

**UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU HAUT-RHIN
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE 2017**

Résumé : Il est proposé l'attribution d'une subvention de 7 000 € à l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin pour les activités des jeunes sapeurs-pompiers (JSP).

Lors de sa séance budgétaire du 17 mars 2017 (rapport n° CD-2017-2-12-2 « Moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale -hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique- », l'Assemblée départementale a inscrit un crédit de 7 000 €, au titre de l'exercice 2017, en faveur de l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin pour les activités des jeunes sapeurs-pompiers.

Elle a donné délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation de la subvention.

Il vous est donc proposé d'attribuer une aide financière départementale de 7 000 € à l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin, la dépense étant prélevée au programme J718, chapitre 65, fonction 12, nature 6574, code programme 3277.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN